

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

KANAKY OU NOUVELLE-CALEDONIE ?

LCL GODFRIN

GROUPE D 5

Introduction *

1. 1853 – 1946 Le passé colonial *

Une action colonisatrice *

Les rapports de force au sein de la société *

2. 1946-1988 La crise calédonienne *

Naissance d'une société politique complexe *

De la revendication autonomiste à celle de l'indépendance *

La bipolarisation de la crise *

Les hésitations de l'Etat *

L'internationalisation de la crise *

3. 1988 et après ? *

Les leçons d'Ouvéa *

La nécessité de penser différemment *

Un retournement spectaculaire *

La paix sociale *

4. Kanaky ou nouvelle-caledonie ? *

La prise en compte d'une société civile plurielle *

Quelles institutions pour la représenter ? *

Conclusion *

Annexe-1 *

Situation Géographique. Carte de Nouvelle Calédonie *

annexe-2 *

LA COUTUME *

Kanaky ou Nouvelle Calédonie

Introduction

"Aujourd'hui, 24 septembre 1853 à 3 heures de l'après-midi, en vertu des ordres de mon gouvernement, je prends officiellement possession au nom de l'empereur et pour la France, de l'île de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, sur laquelle je fais arborer le pavillon national et je déclare à tous qu'à partir de ce jour, cette terre est française et propriété nationale."

Amiral FEBRIER-DESPONTES

Dans le Pacifique, la Nouvelle-Calédonie est avec la Polynésie française et Wallis-et-Futuna l'un des trois archipels ayant le statut de territoire d'outre-mer. Leurs situations font de la France un voisin des états riverains du pacifique et en particulier de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Vanuatu (C.F. carte en annexe). Cette présence permet à la France de jouer un rôle important dans la région tout en renforçant sa puissance : aussi bien, en tant que puissance nucléaire (site d'essais en Polynésie), que 2^{ème} ou 3^{ème} producteur mondial de nickel (Nouvelle-Calédonie) ou que possesseur du deuxième espace maritime du monde (11 millions de

kilomètres carrés de zone économique dont 7,6 dans le Pacifique). Cependant son action est contestée plus ou moins violemment sur deux questions de politique intérieure : les essais nucléaires et la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. Ces gestes de politique intérieure sont devenus des gestes de politique extérieure, présentant ainsi une certaine ambiguïté de l'action politique de la France. Dans peu de régions au monde la France a dû prêter la même attention à la cohérence entre ces deux aspects de son action politique. De la politique intérieure relevait la gestion des territoires, de la politique extérieure les relations avec les états de la région. Or la perméabilité entre les deux sphères a toujours été très grande.

Dans ce cadre, plus d'un siècle après la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, les relations de cette terre du Pacifique au sein de la France perdurent. Ayant connu des périodes agitées, plus ou moins conflictuelles, elles arriveront en 1998 à un nouveau tournant avec l'organisation prévue d'un référendum d'autodétermination. L'avenir du territoire sera de nouveau envisagé après une période de calme obtenue à la suite de la signature des accords de Matignon en juin 1988. Ces accords ont marqué la fin d'une époque : celle de la confrontation violente des communautés calédonniennes et des mesures unilatérales prises par les gouvernements français.

L'étude qui va suivre aura pour objet de tenter de comprendre à travers l'analyse des facteurs géopolitiques comment la crise qui a secoué la Nouvelle-Calédonie s'est déclenchée, à rebondi, s'est apaisée sans être encore résolue.

1. 1853 – 1946 Le passé colonial

L'île de Nouvelle-Calédonie fut découverte par le navigateur britannique James Cook, lors de sa seconde expédition en 1772-1773, c'est lui qui la nomma ainsi en 1774, à cause de la ressemblance de ses côtes avec celles de l'Ecosse. Le navigateur français d'Entrecasteaux visita l'île, en 1793, et, en 1843, une mission catholique française y fut installée. Il fallut cependant attendre 1853 pour, qu'au nom de la France, l'amiral Febvrier Despointes prenne possession de l'île en représailles au massacre par les indigènes, trois ans auparavant, des marins du navire français l'Alcmène.

Une action colonisatrice

La ville de Nouméa fut fondée en 1854, et l'île fut rattachée aux Etablissements français de l'Océanie qui englobaient également la Polynésie. En 1860, pourtant, l'île et ses dépendances devinrent une colonie autonome. Du fait de leur éloignement de la métropole (plus de 18000 km), elles servirent, en particulier l'île des Pins, de colonie pénitentiaire entre 1864 et 1896. Pendant toute cette période on constate qu'en dehors de l'action de certaines églises pour l'évangélisation des "derniers sauvages", l'intérêt pour les populations indigènes est inexistant. L'œuvre principale de l'Etat est la "transportation", transport et gardiennage des condamnés aux travaux forcés. Il n'a d'autres ambitions que d'occuper de manière administrative un territoire qui doit servir de prison sûre. Chargé de mettre en œuvre une politique colonisatrice, il organise le territoire, distribue les terres, installe les colons, accueille les transportés. On peut compter plus de vingt mille forçats jusqu'à la fin du XIXème siècle. Ainsi après cinquante ans d'occupation la population pénale était supérieure à

la population civile constituée principalement de militaires et de fonctionnaires. Ce n'est qu'après 1897 et la fermeture du bagne que la porte est ouverte pour une immigration beaucoup plus volontaire (500 familles d'agriculteurs, "les colons Feuillet", seront installées sur les terres récemment prises aux Kanaks entre 1895 et 1900). La découverte de nickel et l'installation, en 1874, de la première industrie d'extraction, accrurent l'intérêt pour la Nouvelle-Calédonie. Pour les colons et leurs entreprises, autant que pour les Européens de Nouméa, l'administration pénitentiaire fournit une main d'œuvre bon marché. Aussi bien pour la réalisation du réseau routier que pour le travail dans les mines pour des employeurs privés.

Les rapports de force au sein de la société

Cette violence est exercée aussi bien vis à vis des condamnés, exclus n'ayant aucun droit, qu'à l'égard des indigènes dont la société est niée. Malgré les promesses des premiers militaires, concernant le respect de la terre notamment, la spoliation commencera très tôt par l'administration elle-même qui au moyen des arrêtés du Gouvernement couvre les accaparements ou se fonde sur des négociations avec un chef, promu en la circonstance responsable de la tribu. Les révoltes qui apparaissent alors, ont aussi pour résultat la dépossession immédiate des indigènes et leur attribution à des colons. Jusqu'à 1946, la société Kanak est gérée par le Code de l'Indigénat qui systématise, entre autres, des mesures de travail obligatoire et le regroupement des populations dans des réserves, généralement dans des fonds de vallées avec les terres moins fertiles. Le délaissement est tel que la société kanak se réduit peu à peu et semble vouée à l'extinction lorsque le pasteur Leenhardt arrive à Nouméa en 1902.

Parallèlement, la société blanche s'organise après la première guerre mondiale. Elle apparaît très divisée entre ceux vivant à Nouméa, les agents de l'administration, la bourgeoisie liée au commerce et à la mine, et les petits blancs de la brousse, vivant dans des conditions difficiles, souvent déconsidérés, mais affirmant leur supériorité sur les indigènes.

En 1940, la Nouvelle-Calédonie fut l'une des premières colonies françaises à se rallier aux Forces françaises libres du général de Gaulle. Occupée par les Etats-Unis à partir de 1942, l'île revint à la France à la fin de la guerre

Ainsi donc, dans cette première période, nous avons assisté à une colonisation de la Nouvelle-Calédonie avec la volonté de l'état français d'utiliser ce territoire comme bagne puis comme terre d'immigration tout en continuant d'exploiter les ressources minières à son profit sans un grand souci du développement de la population indigène. Ce système colonisateur très classique était reproduit à l'identique par les autres nations européennes présentes dans la région. Cependant, l'état était l'instigateur et le responsable de la mise en place des stratégies de dominations pour les uns et de révolte pour les autres. "Deux communautés ont ainsi cohabité sur le même sol, prisonniers d'une histoire et d'un système qui les plaçaient de façon inexorable en position d'affrontement"

2. 1946-1988 La crise calédonienne

Naissance d'une société politique complexe

Au même titre que les autres colonies françaises, la Nouvelle-Calédonie a été soumise à un processus de décolonisation unilatéral et partiel de la part du gouvernement français. L'adoption de la constitution de 1946 lui donnait le statut de territoire d'outre-mer. L'article 80, reconnaissait la qualité de citoyen français à part entière aux ressortissants des territoires d'outre-mer et en particulier à tous les Mélanésiens entraînant l'abolition du Code de l'Indigénat. Une véritable société politique peut ainsi voir le jour et les premiers partis politiques sont créés. Deux grands ensembles apparaissent l'Union Calédonienne (UC) qui regroupe au début des années 50, non seulement les indigènes, mais aussi ouvriers et broussards, dans un programme, encore prudent, de promotion des Kanaks et de justice sociale selon le slogan "Deux couleurs, un seul peuple". Ce parti va remporter la majorité aux élections à l'assemblée territoriale malgré les remaniements des institutions opérés par la loi Defferre en 1956 et de la constitution de 1958.

Face à cette hégémonie, les européens s'organisent dans un Rassemblement calédonien d'inspiration gaulliste qui rapidement apparaîtra comme un parti "national" contre l'UC qui opte en 1960 pour le projet d'autonomie mais non d'indépendance. Profitant de la désertion par les européens de l'UC, dans les années soixante dix, pour rejoindre le Rassemblement calédonien les anti-autonomistes gagnent les élections territoriales dès 1972. Quelques années plus tard, le Rassemblement calédonien devient Rassemblement pour la Calédonie (RPC en 1977) puis est ajoutée la mention "dans la République (RPCR en 1978) permettant de regrouper cinq partis.

La prédominance des deux grands ensemble que constituent l'UC et le RPC ne doit pas faire oublier la complexité politique qui existe alors. Prés de onze partis sont représentés en 1977 à l'assemblée territoriale.

De la revendication autonomiste à celle de l'indépendance

La radicalisation du discours politique autour de l'indépendance du territoire apparaît au début des années soixante quinze. Elle résulte des désillusions de la société kanak liées à une reprise en main gouvernementale, des conséquences de la fin du boom du nickel et du soutien apporté par la création d'une dynamique de décolonisation dans la région.

En effet, les "lois Billote", accordent à l'Etat les compétences sur le sous-sol et la richesse minière et créent un contre-pouvoir local (celui des communes placées sous sa tutelle) à celui de l'assemblée territoriale. Le souci de prévenir toute contagion à la Polynésie française, où les essais nucléaires ont commencé en 1966, restera présent au long des années suivantes dans la politique de l'Etat en Nouvelle-Calédonie. Ce rétrécissement des pouvoirs du Territoire se produit au moment où plusieurs Etats de la région accèdent à l'indépendance.

De plus, il est bientôt suivi par la récession du nickel fin des années soixante dix. Les activités liées au nickel soutenaient alors l'ensemble de l'économie calédonienne. La Nouvelle-Calédonie était le deuxième producteur mondial. Une économie mono-produit était développée, malgré la richesse du sous-sol et le vaste potentiel de culture, de pêche et d'élevage. Le reste de l'économie calédonienne (élevage, agriculture, commerces et services) était aussi aux mains des Calédoniens d'origine européenne. Les espoirs engendrés par les besoins de nickel ont engendré un fort afflux d'immigrants (10000 métropolitains en plus au cours des années soixante dix) qui se sont fixés à Nouméa. Venant en majorité de la région parisienne et appartenant à une classe moyenne citadine, ils ne cherchaient nullement le développement de la Nouvelle-Calédonie mais plutôt la multiplication de leurs revenus et la conservation des avantages acquis. Seuls quelques milliers de mélanésiens travaillaient à l'extraction du nickel et les trois quarts d'entre eux n'avaient que peu ou pas de contacts avec l'économie industrielle. La fin de l'euphorie met en relief aux yeux des Kanak les contreparties du boom : afflux d'immigrants, dépérissement des activités que le nickel a fait négliger, confinement de la société mélanésienne, fortunes rapides dont ils ne sont pas les bénéficiaires. C'est la conjonction de ces phénomènes de prospérité du territoire et d'exclusion qui a conduit à l'émergence du nationalisme kanak.

Entre temps, se créèrent des mouvements comme "les foulards rouges" en 1969 et en 1975, "le groupe 1878" (référence directe à la révolte du chef Ataï) qui énoncera pour la première fois le mot d'ordre "d'indépendance Kanak".

La bipolarisation de la crise

De ces formations naîtra le Parti de Libération Kanak (PALIKA, 1978) qui rejoindra et la revendication d'indépendance apparaît alors ouvertement. En 1977, c'est au tour de l'UC de basculer dans le camp des indépendantistes et de rejoindre le Front Indépendantiste (FI) en 1979. Les Européens anti-indépendantistes, quant à eux, se regroupent dans plusieurs partis présentant des sensibilités diverses et forment des alliances pas toujours stables : JM Tjibaou sera élu au poste de vice-président du Conseil de Gouvernement en 1982 grâce à un revirement d'un des partis anti-indépendantistes. Lorsque le Front indépendantiste se transforme en 1984 en Front de libération nationale kanak socialiste avec trois autres partis indépendantistes, il semble que l'évolution politique arrive à son terme., avec une clarification du jeu politique autour de deux grands ensembles qui se définissent par rapport à la question désormais centrale, l'indépendance du territoire

Les hésitations de l'Etat

Tous les leviers pour faire triompher leurs idées ont été employés par chacun des protagonistes. Les hésitations et les contradictions de l'Etat sont particulièrement visibles lorsque l'on constate l'extraordinaire profusion de statuts juridiques du Territoire. Statut de territoire d'outremer en 1946, puis statut né de la loi Diffère de 1956 rendu applicable par un décret de 1957 qui installe le système fondamental d'un gouvernement local avec une assemblée territoriale, un exécutif élu et un exécutif nommé. La constitution de 1958 confirme le statut de TOM qui est accepté par référendum le 17 décembre 1958. Une série de lois en 1963, 1965 et 1969 réduisent l'autonomie qui sera restaurée en 1976 puis modifiée en 1979. L'arrivée de

la gauche au pouvoir en 1981 suscite les craintes des anti-indépendantistes et les espoirs des indépendantistes qui se traduisent par le statut le plus autonomiste en 1984 (statut Lemoine) qui aussitôt voté se traduira par un refus des deux côtés et l'instauration d'un climat insurrectionnel dans certaines parties du territoire. Le projet Pisani de 1985 remanié dans le statut Fabius-Pisani mettra fin temporairement au violence. Cependant le changement de majorité en 1986 donne l'occasion d'une revanche avec le statut Pons de janvier 1988 qui remet en cause les équilibres précédents. La sanglante opération d'Ouvéa en mai et la deuxième législature à majorité socialiste annoncent la fin de cette période et un autre traitement du problème calédonien.

Pas moins de onze statuts (C.F. annexe) se sont donc succédés entre 1946 et 1988. L'alternance des statuts de large autonomie ou d'autonomie restreinte, l'effet d'ouverture vers des solutions inédites ou au contraire de retour à des schémas classiques sont autant de témoins de la rencontre des revendications, autonomistes et indépendantistes, et de l'Etat. Celui ci qui a été loin de maîtriser une évolution et de fixer une ligne politique autre que pendant longtemps la conservation du nickel calédonien sous contrôle français, se trouve plus ou moins l'instrument des forces politiques locales.

L'internationalisation de la crise

Pour les gouvernements métropolitains qui se sont succédés, cette montée des tension en Nouvelle-Calédonie se jouait en vase clos. Ils ont en effet négligé toute action sur l'environnement international du Territoire contrairement au Front indépendantiste.

Celui ci a très tôt vu l'importance de l'internationalisation de son différent avec la France métropolitaine. Il a été ainsi représenté au Forum du Pacifique sud lors de sa réunion à Honiara en juillet 1979 et commença de prendre des contacts à l'ONU dès la fin de l'année 1979. A partir de juin 1985, le FLNKS bénéficia du soutien avoué des Etats mélanésien : Papouasie Nouvelle Guinée, Vanuatu, îles Salomons. Jean Marie Tjibaou, le chef du FLNKS, pouvait affirmer avoir des contacts avec les Nations Unies, avec le Conseil oecuménique des Eglises, avec Amnesty International, avec Justice et Paix, avoir le soutien des Verts Européens mais aussi des populations des îles du pacifique, des syndicats australiens, de groupes, dans différentes villes de France.

Yann Céléne Urégeï devint à cette époque le spécialiste des contacts internationaux du FLNKS, il prit l'initiative des relations avec le mouvement des non-alignés et avec la Libye. Toute cette gesticulation "diplomatique" conjuguée aux maladresses de l'Etat avec l'affaire du " Rainbow Warrior" a permis aux états riverains de dénoncer une présence coloniale de la France susceptible de provoquer la déstabilisation de la région dans la mesure où les événements sanglants de Nouvelle-Calédonie et les risques d'intervention de certains états comme l'ex-URSS ou la Libye pouvaient faire craindre le développement d'une situation d'insécurité contrariant la tranquillité de la région. En outre, on peut penser que la présence de la France à moins de 2000 km

de l'Australie représente pour cet état une concurrence parfois mal vécue lui interdisant de se poser en "gendarme" exclusif de la région.

Tout ceci a permis de mobiliser suffisamment d'états pour faire inscrire la Nouvelle-Calédonie, en décembre 1986, sur la liste de l'ONU des territoires non-autonomes donc devant être décolonisés. Cette défaite diplomatique de la France est relative car elle a été sans conséquences immédiate pour sa politique dans le Pacifique sud et n'a eu qu'une influence limitée sur le développement de la crise calédonienne. Elle témoignait de l'écho rencontré par les indépendantistes, elle a servi de caisse de résonance à leurs revendications et de référence pour légitimer leurs actions. Par contre, la victoire tout aussi diplomatique des Etats du Pacifique sud était importante : ils avaient réussi à porter leur différent avec la France sur le devant de la scène internationale et avaient obtenu une audience non négligeable. Aucun Etat du Forum n'était prêt à entreprendre une action marquant la rupture absolue avec la France, il convient donc de considérer leur attitude générale comme celle d'un groupe de pression désireux de faire modifier sa politique conservatrice à l'Etat français.

Ainsi malgré une pression diplomatique internationale sur l'Etat français, la crise s'est développée en vase clos. Elle est née du ressentiment des kanak d'être dépossédés de leur identité et de leur terre, d'être exclus du progrès et de la prospérité du territoire. Elle a été nourrie de la peur des européens de perdre au mieux les avantages acquis pour d'autres de se retrouver expulsé du territoire en abandonnant tout sur place à l'image des français du Vanuatu voisin. Elle a été amplifiée par le développement des contradictions de l'Etat. Le nombre de statuts différents conduit à une évolution hésitante. Une situation d'affrontement entre deux légitimités se met en place et les procédures classiques de la démocratie ne peuvent la résoudre. En effet, les élections territoriales et les référendums locaux apparaissent vite comme des solutions trompeuses car le principe "un homme, une voix" permet de reproduire une situation vécue comme insupportable par les Kanak. L'impasse à laquelle aboutissent les pratiques politiques permet à certains de penser que la violence représente la seule solution. Le drame d'Ouvéa en a été l'illustration, le choc qui en a résulté, a permis l'ouverture d'une nouvelle période pour la Nouvelle-Calédonie.

3. 1988 et après ?

Les leçons d'Ouvéa

Les dix neuf morts Kanak, le deux militaires tués dans l'assaut de la grotte d'Ouvéa le 5 mai au matin, ont causé un traumatisme profond au sein de chacune des deux principales communautés. Chacune a découvert une dimension jusqu'alors inconnue de l'autre. Les Européens eurent la brutale révélation de la détermination kanak, de la capacité des mélanésiens à adopter des position extrémistes, de la possibilité d'un dérapage incontrôlé des prises d'otage. Les Mélanésiens ont découvert la force de mobilisation de l'appareil politique et militaire français. Ils ont en outre pris conscience de leur faible maîtrise des événements puisque de ravisseurs, les leurs

sont devenus victimes. Les uns et les autres ont vu s'entrouvrir un abîme où tout le monde risquait de tomber.

La nécessité de penser différemment

De plus, il est apparu évident que le problème pensé habituellement n'avait pas de solution. Il ne peut y avoir de face à face entre une société considérée homogène et un Etat considéré comme tout puissant dans sa capacité à distribuer des allocations et des ressources à la fraction la plus déterminée de la société. Le référendum manqué de 1987 malgré les 98.3% de voix en faveur du maintien dans la république, comme les coups de force de la prise des otages d'Ouvéa pour faire reconnaître l'indépendance ont montré les limites d'une stratégie qui vise à faire décider par l'Etat ce que la fraction un moment déterminante de la société peut imposer comme sa solution.

Un retournement spectaculaire

Un retournement spectaculaire de la situation s'est opéré sur l'initiative de Michel Rocard, nouveau premier ministre. Il s'est produit en deux temps, le premier avec l'envoi d'une mission "chargée d'apprécier la situation et de rétablir le dialogue entre les communautés", le deuxième par la signature des accords de Matignon qui ont concrétisés le travail préparatoire des six membres de la mission et l'implication personnelle de trois hommes : Jean-Marie Tjibaou, Jacques Lafleur, Michel Rocard. L'Etat jouant un rôle d'animateur impartial a réussi à restaurer la confiance et c'est ce contact avec tous les acteurs calédoniens et la prise en compte de leurs aspirations profondes par les représentants de l'Etat qui a permis d'aboutir à une solution temporaire. Elle consiste à la mise en place d'une politique de rééquilibrage économique au profit des Mélanésiens, d'un effort de formation et d'insertion professionnelle des Mélanésiens et d'un nouveau système d'administration fondé sur une division du territoire en trois provinces.

La paix sociale

Ce statut reste toutefois précaire et la situation parfois tendue comme le prouva, en 1989, l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yiéwéné Yiéwéné. Cependant, les neuf années écoulées depuis 1988 permettent de dresser un bilan positif malgré les drames et quelques imperfections.

Le fort engagement personnel des signataires des accords de Matignon prend toute sa signification avec la mort du leader indépendantiste. Celle-ci traduit bien le doute sur la réussite du processus enclenché et sur la frustration ressentie par certains d'avoir été trahis. Ce double assassinat au lieu de provoquer l'éclatement du FLNKS, l'a ressoudé autour de l'héritage laissé par leur leader charismatique. Il fallait poursuivre son œuvre et appliquer les accords signés. Le processus de Matignon s'est poursuivi avec quelques temps forts :

- juin 1989 : élections municipales et provinciales;
- 14 juillet 1989 : entrée en vigueur des institutions prévues par le nouveau statut de la Calédonie ;

- novembre 1989 : vote, par le Parlement national, de la loi d'amnistie pour les participants mélanésiens à la tragédie d'Ouvéa ;
- avril 1990 : le sénateur R.P.C.R. Jacques Lafleur vend sa société minière du Pacifique sud à la Province Nord (indépendantiste) pour la somme de un milliard de francs C.F.P. ;
- novembre 1992 : la Province Nord achète un casino dans la Province Sud (tenue par les adversaires de l'indépendance du Territoire).

Les faits montrent que le changement s'est inscrit dans la vie quotidienne des Calédoniens. La politique de rééquilibrage économique engagée par le gouvernement pour permettre aux Mélanésiens de rattraper leur retard dans la participation à la vie économique du Territoire a suivi deux axes majeurs : la formation et l'insertion professionnelle des Mélanésiens ; le réaménagement du territoire.

L'effort de formation professionnelle a eu pour objectif de "permettre l'accès de tous aux responsabilités économiques, sociales et administratives ; mettre l'accent sur la formation technique afin d'asseoir les bases du développement économique présent et à venir". Les organismes de formation professionnelle se sont multipliés sur l'ensemble du Territoire. Un programme "400 cadres" a été lancé pour parvenir à former des cadres supplémentaires, surtout mélanésiens.

La politique d'aménagement du territoire et de développement rural traduisait la volonté de permettre aux Mélanésiens de disposer rapidement de leviers économiques. Elle s'est accompagnée d'une redistribution des terres sur la Grande Terre.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a été placée au centre du développement du rayonnement français dans le Pacifique sud. Le Territoire a été associé aux réunions internationales dans le Pacifique sud. Des missions d'experts et des échanges commerciaux se sont multipliés avec les pays de la région, dont l'Australie.

Cependant, l'incertitude demeure toujours sur la tenue effective, en 1998, d'un référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, prévu par les accords de Matignon. Les dirigeants du FLNKS et du RPCR souhaitent éviter un "référendum-couperet" qui risquerait de mettre de nouveau la Calédonie à feu et à sang.

4. Kanaky ou nouvelle-caledonie ?

L'histoire qui va s'écrire comme suite à la rupture de 1988, doit réapprécier les différentes caractéristiques de la société comme celles de l'Etat qui pourrait la représenter légitimement

La prise en compte d'une société civile plurielle

La société calédonienne ne se réduit pas schématiquement au seul clivage fondamental entre les Européens et les Mélanésiens. La représentation des populations présentes sur le territoire est bien plus riche et plus complexe. De plus ces différenciations devront obligatoirement être prises en compte dans toute recherche de solutions à venir.

La population du territoire de Nouvelle-Calédonie est de 186000 habitants et les Mélanésiens en représentent la première population à la fois historiquement et dans l'ordre démographique avec 43%. Ils constituent cependant une population très diversifiée par la langue (32 langues répertoriées) et par les modes de vie où il faut distinguer ceux de la grande terre et ceux de des îles Loyauté. Ils ont un sentiment identitaire très fort cimenté par la "coutume"(C.F. annexe). Il ne faut pourtant pas en rester à une vision simple et homogène des Kanaks : même si ceux ci sont majoritairement situés en tribu et en brousse, on voit maintenant se développer une stratification sociale liée à la société moderne avec une petite bourgeoisie urbaine et administrative. La politique de rééquilibrage développée depuis 1988 produit déjà quelques effets visibles : formation de cadres mélanésiens (le programme des "400 cadres"), implication de Kanak dans la production, notamment minière. Même si actuellement, le rapport avec les Européens est encore très inégalitaire en termes de diplômés, de décideurs économiques d'importance et d'administrateurs, on est loin du cliché habituel de l'ethnie soumise et inadaptée. La société Kanak est l'exemple d'une société en mutation en train de se diversifier dans ses composantes. Il est certain aujourd'hui, que les réactions d'une jeunesse sans avenir social, refoulée aux marges de la ville et travaillée par le désir de s'affirmer, pourraient bousculer certaines règles de la "coutume" et menacer la stabilité de la société traditionnelle mélanésienne.

Les Européens, représentant 37%, surtout d'origine française, se trouvent également différenciés entre couches sociales multiples, héritées du passé colonial. Les clivages sont multiples : les "petits blancs" et "colons", broussards et gens de la ville, mais aussi Européens de Calédonie (caldoches) et métropolitains de passage (zoreilles). La bourgeoisie d'affaire qui contrôle les mines et le commerce a aussi longtemps maîtrisé le pouvoir politique. Elle n'a pas hésité à réclamer à l'Etat à la fois un soutien pour le maintien du statu quo qui lui était favorable et à lui reprocher de trop intervenir pour accroître son autonomie. Cependant d'autres composantes beaucoup plus modestes doivent être pris en considération. Ces couches sociales petites et moyennes, peuvent avoir des conditions de vie différentes selon qu'elles sont en brousse (assez rudes) ou en ville (les 2/3 de la population se concentre sur 200 km² autour de Nouméa). Il faudrait mettre à part les zoreilles, venus en tant que fonctionnaires pour l'essentiel, et qui ont un rapport au pays strictement fonctionnel. L'unité de la société blanche est donnée par un niveau de vie et de culture qui peuvent transcender les différences sociales et qu'attise la crainte d'une indépendance dont ils seraient les victimes. Ainsi, on a assisté à une radicalisation de certains partis centristes avec l'espoir de sauvegarder leurs intérêts, alors que des fractions, certes minoritaires, des Européens envisagent un avenir même indépendantiste de manière plus positive et selon une solution négociée.

Enfin, le reste de la population 20% est formé, de Polynésiens, de Wallisiens, de Vietnamiens et d'Indonésiens. Les Wallisiens et Futuniens, mais aussi les Polynésiens sont arrivés pour travailler dans les mines ou à la construction du

barrage de Yaté. Cette minorité significative (9% de la population), a quitté ses îles sans espoir ni désir d'y retourner. S'étant établie en Nouvelle-Calédonie, elle réalise à la fin du boom du nickel qu'elle apparaît comme une population déracinée et concurrente des Kanaks. Longtemps ralliée aux Européens sur le plan politique dont elle constituait les électeurs et le service d'ordre, elle est en train de changer ses alliances comme le démontre le RDO (Rassemblement démocratique océanien). La deuxième génération née en Calédonie, est particulièrement marquée par cette situation de marginalité et pourrait se lancer dans les aventures d'une population rejetée. Les autres populations sont peu nombreuses et n'ont qu'un faible poids politique.

Ce rapide tour d'horizon sociologique permet de constater la complexité de la société calédonienne bien souvent masquée par la bipolarisation qui structure actuellement les positions politiques. Cette complexité ne devra être en, aucun cas occultée quand il s'agira de définir quelles institutions devront la représenter.

Quelles institutions pour la représenter ?

Concernant l'autre terme du problème, les institutions, la question qui se pose, aujourd'hui pourrait être la suivante : quelles institutions sont le plus à même de représenter cette société plurielle ?

Les choix sont ouverts et ne sauraient se limiter à l'alternative jusqu'ici proposée : indépendance ou maintien dans la république, Kanaky ou Nouvelle Calédonie ? . L'imagination politique est sans limites comme l'a déjà montrée par le passé, la multitude de statuts mis en œuvre sur le territoire. Mais quels que soient les choix qui pourront être faits, il apparaît que deux constantes s'imposent.

La première est liée à l'évolution générale des sociétés qui consiste à reconnaître aux populations anciennement colonisées la possibilité d'opter pour leur émancipation. Cette reconnaissance est incontournable et inévitable. Les Kanaks seraient certainement indépendants aujourd'hui comme toutes les autres nations autochtones de la région s'il n'y avait pas eu une immigration européenne accélérée après les années cinquante. La répartition actuelle de la population ne permet pas d'envisager d'évolution à court et à moyen terme.

Ce qui introduit la seconde constante qui prend acte de la complexité des populations en cause. Aucune communauté ne pourra décider de son destin sans les autres et surtout contre les autres. Une solution négociée est devenue indispensable.

En 1988, JM Tjibaou déclarait à propos des accords de Matignon " Cela signifie pour le RPCR d'accepter les indépendantistes et leurs revendications et pour nous d'accepter les anti-indépendantistes avec les leurs".

Conclusion

En 1988, les accords de Matignon, qui prévoyaient qu'un scrutin d'autodétermination se produirait en 1998, ont voulu interrompre le fracas des armes en instaurant une pause de dix ans. Cela semblait une immense ambition! Mais aujourd'hui que cette période expire l'on se rend compte que le pari d'une période de paix a été gagné.

Une époque va s'achever. Le grand débat devient d'actualité, Kanaky ou Nouvelle-Calédonie ? Toutefois, on s'aperçoit que dans le contexte sociologique et politique complexe de la Nouvelle-Calédonie, il ne faut mettre en œuvre qu'avec prudence les notions classiques de majorité et de minorité, et le mécanisme brutal d'un scrutin référendaire.

Une évolution essentielle a été réalisée, qui fait qu'aujourd'hui on ne se contente plus de l'application rigide de la volonté majoritaire. La loi doit désormais obéir à des principes qui lui sont supérieurs, et qui protègent les minorités de toutes sortes. Partout, l'idée de discrimination positive fait son chemin et adapte l'abstraction des grands principes de 1789 sans les renier.

Tout le mal que l'on peut souhaiter à la Nouvelle-Calédonie est qu'en 1998, le "référendum-couperet" ne se fasse pas car cela signifiera qu'au-delà des mots "Kanakya ou Nouvelle-Calédonie" les différentes communautés auront trouvé un consensus sur un projet de société pour vivre enfin ensemble sur le territoire.

-

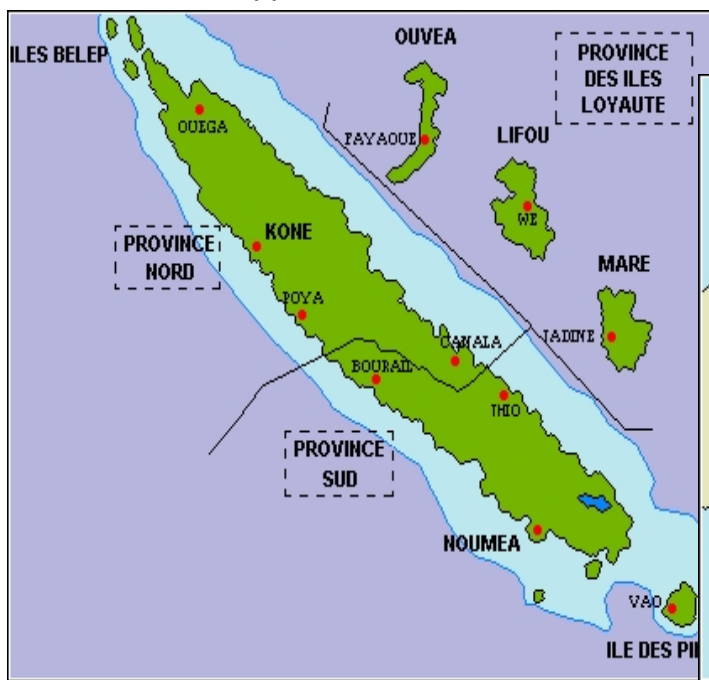
Annexe-1

Situation Géographique. Carte de Nouvelle Calédonie

Le territoire

Surnommée l'Ile du Printemps Eternel ou l'Ile la plus proche du Paradis, la Nouvelle-Calédonie est un archipel situé au sud-ouest de l'Océan Pacifique, et fait partie de la Mélanésie. Communément appelée Grande Terre, l'île

principale de la Nouvelle-



Calédonie, longue de 400 km de long et large de 50 km, couvre une superficie de 19103 km². C'est la troisième plus grande île du Pacifique sud après la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande. La Grande Terre est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes (Chaîne Centrale) dont les sommets culminent à 1634 m dans le sud avec le Mont Humboldt. Cette chaîne divise l'île en deux régions bien distinctes : la Côte ouest, sèche et la Côte Est, tropicale. Protégée par la deuxième plus grande barrière de corail du monde, la Nouvelle-Calédonie possède le plus grand lagon du monde. Parmi une myriade d'autres îles et îlots, l'archipel regroupe : à l'est, les îles Loyauté ; au sud, l'île des Pins ; au nord, les îles Bélep ; à l'ouest, les îles Chesterfield, inhabitées.

annexe-2

LA COUTUME

La coutume, en Nouvelle-Calédonie, c'est ce qui régit l'ensemble des rapports au sein de la société canaque traditionnelle. Elle comporte un aspect institutionnel, tel que l'organisation des chefferies ; une codification des rapports familiaux, que caractérise notamment le rôle éminent de l'oncle maternel ; une série de règles de conduite, comme celle de "faire la coutume", c'est-à-dire d'accomplir les démarches et de remettre les dons imposés par l'usage à l'occasion de certaines cérémonies ou circonstances. Celui, par exemple, qui souhaite rendre visite à une tribu sollicite l'autorisation d'entrer en apportant un cadeau symbolique, composé en général d'une pièce d'étoffe, d'une cartouche de cigarettes et de quelques billets de banque. Mais on "fait la coutume" également à l'occasion d'un deuil, ou encore pour réparer un affront.

"Le précepte le plus important, écrit Jean Pierre Doumenge (1), est qu'un homme n'est rien en dehors de son groupe d'origine et que celui-ci ne peut se développer s'il ne contrôle et ne met en valeur une terre de culture. Statut social et droit financier sont donc étroitement liés."

Ainsi la coutume retentit sur la vie économique. Elle le fait d'abord à travers le mode de tenure des terres, qui sont inaliénables dans les réserves tribales mais qui, par le fait même, deviennent inaptes à gager un crédit. Elle le fait aussi en posant un principe de solidarité au sein du clan, si bien que l'on n'est jamais pauvre parmi les siens et que le retour en tribu demeure une sauvegarde pour celui qui perd son emploi. Mais elle peut aussi mettre un frein aux initiatives : va-t-on travailler dur pour

gagner un bon salaire avec un bon logement si l'on s'oblige à venir en aide aux membres du clan demeurés en brousse, à les héberger et à les nourrir quand ils viennent en ville, fût-ce pendant plusieurs semaines ? Va-t-on ouvrir un commerce près de chez soi s'il faut servir les siens même sans être payé ? Au moins faudrait-il tenir des comptes clairs, savoir où l'on en est et quand il devient impératif de cesser de faire crédit.

Mais la coutume, c'est aussi ce que les Canaques ont en propre, ce qui les distingue et leur permet de s'affirmer. C'est du même coup pour eux un instrument de revendication politique, un levier pour appuyer, en particulier, leurs réclamations dans le domaine foncier. Si bien que le mouvement indépendantiste a depuis l'origine à l'égard de la coutume une attitude ambivalente, l'invoquant comme un signe de ralliement et un fondement de ses droits tout en ayant conscience des entraves qu'elle peut mettre sur la voie du développement.

La perception du temps est différente. Elle retentit sur la vie collective et elle n'est pas sans lien avec la façon dont les Canaques conçoivent le rapport de la personne à la société. Jean-Marie Tjibaou l'a expliqué un jour dans une conférence donnée à l'université de Genève :

"...dans les tribus... on ne parle pas du temps. Si, on parle des saisons. Mais non de l'heure... ce qui joue le rôle de l'aiguille, de la montre, c'est les plantes... Pour nous, c'est l'igname qui fait le calendrier de l'année.

.....

"Ce découpage du temps... c'est aussi une source de conflit pour les hommes qui sortent de la tribu et qui rentrent dans l'industrie. On a constaté à un moment beaucoup d'absentéisme à cause de cela... chez nous le code du travail donne un jour de congé pour les enterrements. Un jour, cela veut dire que vous avez droit à cette journée... Mais demain vous êtes au boulot. Dans notre système... il faut faire des cérémonies... et on passe du temps, quelquefois beaucoup de temps. Le code du travail donne une journée ; nous on prend une semaine pour faire la coutume. Alors ça ne peut pas aller ensemble."

.....

"Je ne suis jamais moi. Moi c'est lié à l'individu. Je suis toujours quelqu'un en référence à. En référence à mes pères, en référence à mes oncles. Cela c'est très grave dans la société moderne, pour prendre des décisions et surtout des décisions rapides. Alors nous sommes toujours en train de consulter, faire des conseils, des palabres. Et on a des problèmes parce qu'on n'est pas assez rapide."